

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11

**Présents :** Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

**Date de Convocation :**  
13/11/2024

**Absents :** Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

**Date d'Affichage :**  
25/11/2024

**Pouvoir :** Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

**N° : 2024/58**

**Secrétaire de séance :** Liliane GOY

**OBJET :**

**Demande de subvention FEADER de l'intervention régionale « Investissements dans les dessertes forestières »**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :
  - Prestations de travaux pour *mise au gabarit grumier de 0,070 km de route forestière, création d'une place de dépôt retournement en surlargeur et de 2 surlargeurs de chargement le long de la D905*
  - Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
  - Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : D36, ZI08, D53, D54 et D149
  - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 15 mai 2021.
  - Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à **28 928 € HT (A)**
  - Le **montant éligible** du projet s'élève à **28 928 € HT (B)**
  - Le **montant de la subvention** (65 %) sollicitée s'élève à **18 803,20 € (C)**
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée ([C]) **18 803,20 €**
  - Autofinancement **10 124,80 €**
- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour ce projet et à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en

conséquence selon l'attribution effective de l'aide Région-FEADER. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne pourra dépasser 80% d'aides publiques, un autofinancement communal minimal de 20%.

- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien des équipements financés ;
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Paulette GIANCATARINI

